

01.07.2025 – 09:33 Uhr

Crise du logement: passer à l'action sans attendre

Zurich (ots) -

Avec vraisemblablement 42 000 logements construits en 2025 au lieu des 50 000 nécessaires, la Suisse se trouve face à une pénurie grandissante. Le taux de vacance est donc au plus bas dans bien des régions, ce qui entraîne une hausse des loyers. Une étude de l'Office fédéral du logement (OFL) confirme le besoin d'intervenir pour accélérer les procédures d'autorisation de construire et limiter les oppositions. De telles conclusions renforcent la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) dans sa conviction, selon laquelle le levier législatif est le plus efficace pour combattre cette pénurie de logements.

Une offre qui peine à suivre la demande

Malgré une légère reprise de l'activité dans ce secteur, le nombre de logements construits ne couvre pas une demande qui reste croissante. Cette année, l'offre devrait être de 20% inférieure à la demande sur le marché du neuf. Conséquences: l'espace habitable se réduit et les loyers augmentent, notamment dans les grandes villes.

Urgence confirmée par une étude de l'OFL

L'Office fédéral du logement (OFL) a publié mardi 1er juillet 2025 une étude qui se penche sur les causes de la lenteur des procédures d'autorisation et du nombre croissant des oppositions. Des pistes pour y remédier sont également évoquées.

Les conclusions de l'étude confirment ce que la SSE demande depuis longtemps: **nous avons besoin de modifier les textes de loi, afin que les permis de construire soient délivrés plus rapidement et que les oppositions inutiles soient évitées - ou du moins traitées plus efficacement. Diverses interventions parlementaires poursuivent précisément ces objectifs et sont largement soutenues à travers tout l'échiquier politique.**

La SSE demande des mesures concrètes et s'engage pour que leur mise en oeuvre soit envisagée maintenant. C'est là la seule manière de débloquer des fonds, d'obtenir une sécurité de planification, de garantir la sécurité juridique et de mettre sur le marché les logements nécessaires au plus vite.

Ce que la SSE demande concrètement:

1) Des procédures de planification et d'autorisation plus rapides

- Accélérer les procédures de planification et d'octroi de permis de construire;
- Restreindre les oppositions aux intérêts particuliers dignes de protection;
- Limiter les oppositions abusives (par exemple en prélevant des taxes ou exigeant des dommages-intérêts en cas de retards).

2) Une adaptation des bases de l'aménagement du territoire

- Rehausser l'indice d'utilisation du sol (par exemple avec deux étages de plus);
- Diminuer les distances à la limite;
- Augmenter le nombre de zones mixtes logement-travail.

3) Une pesée des intérêts transparente entre la construction de logements et la protection du patrimoine

- Considérer la construction de logements à un niveau au moins aussi élevé que la protection du patrimoine lors de la pesée des intérêts;
- Limiter l'application directe de l'ISOS aux procédures d'autorisation relevant du droit fédéral ayant un lien direct avec la protection des sites construits;
- Effectuer une première pesée des intérêts entre l'ISOS et la densification (davantage de logements) dès le plan directeur ou la réglementation sur les zones et les constructions.

La SSE estime qu'il est indispensable - et possible - de traiter ces dossiers sans tarder. Elle remercie l'OFL pour la rapidité et le pragmatisme de son travail et attend maintenant une mise en oeuvre rapide aux niveaux politique et législatif. Le temps presse. C'est maintenant que la Suisse a besoin de logements.

Contact:

Pascal Gysel, porte-parole SSE

Tél. 058 360 77 06, pascal.gysel@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100933103> abgerufen werden.